

SEANCE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2000

BUREAU :

Vice-président : M. Alain ERETZIAN
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. Frédéric RENEVEY,
M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Annie CORDEY, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Stéphane LORENZINI, Andrès MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mme Isabelle TAILLEPIERRE, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : M. François BAERTSCHI, Président,
Mmes Mariefrance DANCET, Maria MALAGOLI,
Nathalie REVILLOD, Patricia SOLIOZ

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
MM. Marco FOLLMI, Walter SPINUCCI, Conseillers
administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2000
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions -
Séance du 4 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN
Commission des finances - Séance du 25 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**
Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village
Crédit 2ème phase - ingénieurs spécialisés (Fr. 500'000.--) **p. 363 Arrêté**
- 7) **Commission de l'aménagement du territoire - Séances des 27 mars et
18 septembre 2000 -
Rapporteurs : MM. Jean-Pierre PASQUIER et Vincent BERNASCONI**
Lancy-Square : mise en œuvre du plan localisé de quartier
- vente de droits à bâtir **p. 365 Arrêté**
- droit de superficie à accorder en faveur d'une coopérative de
logements **p. 366 Vote de principe**
- mise en œuvre du bâtiment artisanal et administratif le long
de la route du Pont-Butin **p. 366 Vote de principe**

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

- 8) **Commission des finances - Séance du 25 septembre 2000 -**
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI
 Achat Val d'Aire 2 / Banc-Bénit 26 -
 Crédit complémentaire (Fr. 40'000.--) **p. 368 Arrêté**
- 9) **Commission de l'administration et information -**
Séance du 20 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
 a) Election du Président et de la Vice-présidente
 b) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de
 vote pour l'an 2001 **p. 369 Vote**
 c) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs -**
Séances des 9 mars et 31 août 2000 -
Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOUD
 Création d'un fonds communal de décoration **Supprimé**
- 11) **Commission des écoles, culture et loisirs -**
Séances des 31 août et 21 septembre 2000 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO
 a) Examen du cahier des charges du délégué à la
 jeunesse **p. 370 Information**
 b) Divers
- 12) **Commission des finances - Séance du 28 août 2000 -**
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
 a) Election du Président et de la Vice-présidente
 b) Affaires économiques communales : **p. 374 Information**
 - Présentation du cahier des charges de la déléguée aux affaires
 économiques
 - Audition de Mme Boussina-Mercille : Activités 2000 /
 Objectifs 2001 / Budget
 c) Divers
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire -**
Séance du 18 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI
 Projet de tram au Grand-Lancy - suite **p. 376 Information**
- 14) **Commission des écoles, culture et loisirs -**
Séance du 21 septembre 2000 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO
 Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village **p. 377 Information**
- 15) **Commission sociale - Séance du 28 septembre 2000 -**
Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE
 a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente
 b) Crèche Chante-Joie - Rencontre avec la direction de la crèche
 et le comité de l'association
 - état de la situation à la rentrée 2000
 - budget 2001 - présentation des grandes lignes
 - divers **p. 378 Information**
 c) Divers
- 16) Présentation du budget 2001 **p. 379**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 385**

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. ERETZIAN : La séance est ouverte, étant donné que c'est la première séance que je préside, je vous prie de m'excuser si je commets une erreur.

Je salue la présence des Conseillers administratifs, et je vous prie de bien vouloir excuser les absences de M. Baertschi, Mmes Dancet, Malagoli, Revillod et Mme Catherine Lance qui viendra un peu plus tard.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. LANCE : En tant que Président de la Commission des écoles, culture et loisirs, j'aurais deux propositions de modifications de l'ordre du jour. D'abord, le point 10, je propose la suppression de ce point de l'ordre du jour. Il s'agit de la création d'un fonds communal de décoration. En effet, lors de la séance du 31 août 2000, les membres de la Commission des écoles, culture et loisirs avaient décidé de ne pas rapporter pour le moment, devant revoir tous les points du règlement lors d'une séance ultérieure. Donc, suppression de ce point.

D'autre part, au point 11 « examen du cahier des charges du délégué à la jeunesse », je demanderai de rajouter une ligne, en mettant : « proposition de la Commission des écoles, culture et loisirs, vote de principe ». Je m'expliquerai au moment voulu.

M. PURTSCHERT : Sous ce point là, on nous parle d'information et on veut maintenant un vote de principe, alors je ne comprends pas. Alors qu'on nous donne l'explication immédiatement et que l'on modifie l'ordre du jour maintenant, et pas après, au moment où l'on vient sur le point.

M. LANCE : Ma proposition est claire. Je maintiens l'examen du cahier des charges du délégué à la jeunesse en information, mais par contre, je voulais ajouter la proposition de la Commission des écoles, culture et loisirs d'organiser un débat entre le Conseil administratif et le Conseil municipal sur les charges du Conseil administratif. Je l'expliquerai tout à l'heure.

M. ERETZIAN : La proposition de modification du point 11 est acceptée.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2000

Le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. ERETZIAN : Je vous informe que le premier essai de l'ouverture aux questions du public a été fixé à la fin de la séance du Conseil municipal du 16 novembre prochain. La population sera informée par papillon et par voie de presse.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. GUILLERMIN : Puis-je me permettre de faire une petite entorse à la procédure, cette information n'ayant pas été, par inadvertance, traitée au Bureau. Comme secrétaire de ce Conseil, à titre personnel, je souhaite un très heureux anniversaire à la Secrétaire générale, Mme Odile de Garrini, fidèle auditrice de nos débats parfois fastidieux.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : Quelques informations en ce qui me concerne. Tout d'abord, pour vous signaler que le Conseil administratif a décidé de s'associer à la campagne suisse contre les mines anti-personnelles, avec un versement de Fr. 10'000.-- effectué à travers le fonds de bienfaisance.

Les membres de la Commission sociale et les autres membres du Conseil municipal ont pu prendre connaissance, en annexe au rapport de la dernière séance de la commission, de la convention conclue avec la Ville de Genève concernant la crèche la Providence. Je vous signale également que celui qui vous parle a signé une autre convention avec la Ville de Carouge et avec une association d'utilisateurs pour la mise à disposition provisoire d'un skate-parc situé à la route des Jeunes, sous la contre-route. Ce skate-parc est actuellement en activité.

En prolongation à la séance de la Commission des écoles, culture et loisirs et après discussion avec le Service des travaux et constructions, je vous informe que le Conseil administratif a décidé de mandater M. Jean-Jacques Tschumi, architecte pour étudier les différentes solutions exposées dans le cadre de la commission pour la création d'un préau couvert à l'école Cérésole.

Dernière information, je vous informe donc que l'orchestre de Lancy-Genève fête son 25ème anniversaire. Dans ce contexte, il donne un concert le dimanche 29 octobre à 17.30 heures à l'aula du collège de Saussure, où vous êtes tous évidemment cordialement invités. A l'issue de ce concert, une petite collation sera offerte.

M. FOLLMY : J'ai juste deux communications. Je voudrais, tout d'abord, vous rappeler la possibilité qui vous est offerte d'utiliser la messagerie. En ce qui nous concerne, elle est installée depuis le mois de juin. Elle fonctionne parfaitement bien. Je vous invite à l'utiliser pour les procès-verbaux des commissions, pour recevoir les ordres du jour, pour ceux qui sont équipés de ce genre de matériel, et puis peut-être pour certains s'ils ont des outils suffisamment performants, pour recevoir le procès-verbal du Conseil municipal.

Deuxième communication : je vous rappelle également la séance qui est organisée demain au Restaurant le Marignac à l'intention des PME de 10.00 à 12.00 heures, à laquelle vous êtes cordialement invités, et à l'issue de laquelle, un apéritif sera servi.

M. SPINUCCI : Le Conseil administratif a enregistré la proposition faite par le groupe des Verts concernant le réseau des pistes cyclables de la Ville de Lancy. Il répondra ultérieurement, comme d'ailleurs, le prévoit l'article 4.1.4. du règlement communal.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 4 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Marc GUILLERMIN
COMMISSION DES FINANCES - Séance du 25 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI**

**Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village
Crédit 2ème phase - ingénieurs spécialisés (Fr. 500'000.--)**

=====

M. GUILLERMIN présente le sujet : Le message No 118.1 concernant cette deuxième phase de crédit d'étude a été remis à l'ensemble du Conseil municipal. Ce crédit englobe les honoraires des divers ingénieurs, soit : ingénieur civil, ingénieur CVSE, ingénieur géomètre, ingénieur géotechnicien et les autres spécialistes, en procédure AIMP, sécurité, façades, gestion de déchets de chantier et physique du bâtiment.

Le détail des études demandées figure dans le message du Conseil administratif. Ce document indique que l'attribution des mandats d'ingénieurs civils et d'ingénieurs CVSE a fait l'objet d'un appel d'offre et d'une mise en soumission selon la procédure AIMP (Accords intercantonaux sur les marchés publics).

Les critères d'évaluation des offres ont été définis avec l'appui d'un ingénieur-conseil neutre. Le jury a été appelé à attribuer des notes de 1 à 4 sur les critères indiqués :

- a) compétences, expériences et disponibilité des responsables du projet, valeur pondérée 35 %
- b) montant et crédibilité du prix, valeur pondérée 35 %
- c) références, aptitudes générales et viabilité de la société, valeur pondérée 20 %
- d) aptitudes à travailler avec une autorité publique et en collaboration avec d'autres partenaires, valeur pondérée 10 %.

Cette méthode d'évaluation qui a le mérite d'être claire et détaillée nous semble globalement objective. Cependant, elle intègre des éléments subjectifs, inévitables dans l'attribution de notes, malheureusement toujours sujets à contestation. Les profs en savent quelque chose.

Nous remercions le Conseil administratif de nous avoir remis le classement complet des candidats, nous apprécions ce souci de transparence, et reconnaissons l'important travail accompli pour l'évaluation d'un aussi grand nombre d'offres.

Cette procédure nouvelle apparaît très lourde et ne simplifie pas le travail du maître de l'ouvrage.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Le classement de ce concours a permis de retenir les lauréats suivants :

Ingénieurs-civils : Amsler & Bombeli S.A - 1er sur 19 candidats

Ingénieurs CVSE : Groupement Humbert
Groupe H - Tradelec S.A. - 1er sur 10 candidats

L'attribution des autres mandats d'ingénieurs spécialisés se fera selon la procédure du « gré à gré ».

Discussion : Un commissaire a rappelé que les entreprises lancéennes ont été reçues par les autorités, dans le cadre des affaires économiques et relationnelles communales.

Il a déploré qu'un groupe d'ingénieurs civils, domicilié à Lancy, n'ait pas été considéré sur un même plan que le bureau lauréat. En réponse, M. Spinucci a déclaré qu'il est arbitraire de retenir une entreprise pour son domicile. « Nous pouvons être certains que ce point de vue personnel ne sera pas partagé par les entreprises contribuables de Lancy ».

Le groupe d'ingénieurs lancéens a déposé un recours auprès du Tribunal administratif. Cette procédure engagée, n'empêche pas la poursuite des études en cours.

D'autre part, M. Spinucci a expliqué les raisons qui ont décidé le jury à ne pas favoriser le recourant. Il n'apparaît pas opportun de les rendre publiques. Nous devons préciser que les Conseillers municipaux sont tenus, sous serment, de ne pas divulguer des informations confidentielles communales.

La discussion s'est poursuivie en présence des mandataires : M. Russbach, architecte, M. Lorenzon, ingénieur civil, M. Humbert, ingénieur CVSE et M. Chabloz, ingénieur sécurité.

A part les travaux des architectes qui sont bien avancés, les autres études débutent et ne permettent pas encore de définir les concepts de réalisation. Les mandataires ont néanmoins expliqué leurs tâches à venir et répondu aux questions des commissaires.

La Commission a pris note avec satisfaction qu'elle sera tenue régulièrement au courant de l'évolution des études.

Après lecture du projet d'arrêté, la Commission s'est prononcée en faveur du crédit d'étude de Fr. 500'000.-- par 7 oui et 1 abstention.

M. CAVALERI présente le sujet : Cet objet a dû passer par notre commission, car le montant ne figure pas au budget 2000. L'urgence des travaux à entreprendre justifie toutefois l'anticipation de ce crédit d'investissement.

Le message 118.1, brillamment détaillé par le rapporteur de la Commission des travaux et constructions, avait été fourni aux commissaires. Ils en ont salué la clarté, bien que quelques sigles soient restés hermétiques tant pour les Conseillers municipaux présents, que pour le Conseiller administratif délégué aux finances, guère initié au jargon du milieu (de la construction, bien sûr, pas du milieu tout court). Notre saine curiosité a été satisfaite dans le rapport écrit, si ce n'est pour un mystérieux « AEAI » encore mal identifié. Vous pouvez nous dire ce que cela signifie M. Spinucci ? Je termine, et vous nous donnerez la réponse.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Le seul commissaire, apparemment compétent en matière de travaux, a en revanche salué le recours à deux ingénieurs spécialisés en physique des bâtiments d'une part, et en acoustique, d'autre part.

La commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet d'arrêté.

M. SPINUCCI : Ma première réponse à M. Cavaleri, AEAI signifie l'Association des électriciens, appareilleurs, installateurs.

J'aimerais changer un seul mot aux déclarations de M. Guillermin. Il a dit que la procédure serait arbitraire, je dirais plutôt qu'elle serait discriminatoire.

M. GUILLERMIN : Permettez-moi, M. le Conseiller administratif, j'ai cité exactement les feuilles roses. J'accepte tout à fait, on apprend toujours.

M. PAGE : Lors de la séance du 4 septembre de la Commission des travaux et constructions, des informations complémentaires ont été demandées quant à la procédure du choix des prestataires, cela a été fourni. Un complément d'information a été demandé le 2 courant, lors de la dernière séance de commission. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu le rapport et les annexes promises.

En l'absence d'informations complètes, je me permettrai de m'abstenir. Cette position ne remet pas en question le principe de l'agrandissement de l'école du Petit-Lancy.

L'arrêté 6) est accepté par 27 oui, 0 non, 1 abstention. (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 27 mars et 18 septembre 2000 -
Rapporteurs : MM. Jean-Pierre PASQUIER et Vincent BERNASCONI**

Lancy-Square : mise en œuvre du plan localisé de quartier
- vente de droits à bâtir
- droit de superficie à accorder en faveur d'une coopérative de logements
- mise en œuvre du bâtiment artisanal et administratif le long de la route du Pont-Butin
 =====

M. PASQUIER : En accord avec M. Bernasconi, c'est lui qui rapportera sur l'ensemble du sujet.

M. BERNASCONI présente le sujet : J'ai établi un rapport global pour les trois points par mesure de simplification, et je l'espère de clarté, partant de l'idée que cela ne faisait, malgré tout, qu'un tout. Je vous présenterai les trois à la suite.

Vente de droits à bâtir
 Le plan localisé de quartier dont il s'agit est en force depuis 1991, mais la mise en valeur des parcelles concernées a été reportée, compte tenu des difficultés conjoncturelles de l'époque. La commission ayant également, à l'époque, estimé qu'il n'était pas utile de construire des logements au centre du périmètre, sans locaux commerciaux le long de la route du Pont-Butin qui auraient servi d'écran.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Toutefois, aujourd'hui des promoteurs privés, maîtrisant le parcellaire, sont prêts à démarrer, ayant obtenu l'autorisation de construire le long de la route de Chancy, angle route du Pont-Butin, des immeubles à caractères commercial et artisanal et comportant également des logements sur l'arrière.

Le plan localisé prévoit également deux immeubles à destination de logements à l'intérieur du périmètre concerné, de trois étages sur rez.

Pour l'un de ces immeubles, soit celui perpendiculaire à la route du Pont-Butin, il y a lieu que la Commune vende à ces mêmes promoteurs, des droits à bâtir qu'elle possède en tête du futur immeuble de logements côté du chemin du Gué.

Il s'agit de 712 m² de plancher au prix de Fr. 541.-- le m², montant agréé par l'Office cantonal du logement, soit un prix global de Fr. 385'912.--.

Après discussions et remarques notamment quant à la distance entre les immeubles de logements au centre, et leur implantation fixée par le plan localisé de quartier, la commission se prononce favorablement à cette vente par 6 oui et une 1 abstention.

Droit de superficie à accorder à une coopérative

Il s'agit cette fois du deuxième bâtiment de logements au centre du périmètre, soit celui du côté du chemin des Pâquerettes.

Fort de l'expérience positive de l'unique coopérative de la Commune, soit La Lancéenne, le Conseiller administratif délégué propose de céder à une coopérative existante ou à créer, un droit de superficie sur lequel serait construit le bâtiment de logements de type social, qui ferait l'équilibre avec l'autre bâtiment à loyer libre ou destiné à la vente par appartement.

Il semble, en effet, qu'aujourd'hui le système de la coopérative ait le «vent en poupe» et soit bien entré dans les moeurs, qu'il soit plus facile à gérer et surtout assure une stabilité au niveau des locataires.

La Commune devrait conserver une voix délibérative au sein de la coopérative.

Après discussions sur notamment le coût réel du loyer d'un appartement en système de coopérative ou en système HLM pur, la commission à l'unanimité accepte le principe d'accorder un droit de superficie en faveur d'une coopérative de logements.

Mise en oeuvre du bâtiment artisanal et administratif le long de la route du Pont-Butin

Comme déjà dit, cette construction de bâtiments à caractères administratif et artisanal, tout en répondant à une forte demande d'aujourd'hui, devrait en outre servir d'écran aux bâtiments de logements dont il a été parlé aux deux points précédents.

Ils devraient notamment abriter entre autres, la compagnie des Sapeurs-pompiers, les Sauveteurs auxiliaires et les Samaritains, tout en maintenant la ferme actuelle, côté chemin du Gué.

Il s'agit pour le Conseil administratif d'obtenir du Conseil municipal un accord de principe pour lancer l'étude, jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire, entrée en force.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Cette étude devrait être confiée à la Rente Immobilière, déjà mandatée par les promoteurs privés et ce, par soucis de rationalisation et d'économie. Cette société devra toutefois rendre compte de ce projet à la Commune et il nous appartiendra dès lors :

- soit de le reprendre en le rachetant et de le réaliser nous-mêmes
- soit de confier à cette société la poursuite de la réalisation.

Certains commissaires s'inquiètent toutefois de ce qui se passera entre le moment où nous donnerons notre accord de principe pour l'étude et l'obtention des autorisations.

Il est dès lors demandé que, même si le dossier sera suivi par le Conseil administratif, le projet revienne à tout le moins devant la commission déjà avant le dépôt de la requête en autorisation de construire.

Sous cette réserve, la commission se prononce à l'unanimité en faveur de la mise en oeuvre de cette étude.

M. FOLLMI - (Cliché) : J'aimerais compléter le rapport de M. Bernasconi. Vous voyez le plan localisé de quartier de Lancy-Square que vous connaissez maintenant. Je vous rappelle qu'en bas, se trouve la route du Pont-Butin, sur la gauche en bas, vous avez le carrefour route du Pont-Butin, route de Chancy, sur la gauche la route de Chancy, en haut, le chemin du Gué, et à droite le chemin des Pâquerettes.

Je vous rappelle également que, lors du dernier Conseil municipal, vous avez accepté l'acquisition de la parcelle qui se trouve en bordure du chemin du Gué, et ce que vous voyez maintenant sous vos yeux, ce sont deux couleurs. Le bleu strié correspond à ce que la Commune possède en tant que propriétaire foncier, il s'agit donc d'une surface relativement importante, ce qui fait que nous sommes propriétaires dominant de l'ensemble de ce périmètre, et en jaune, vous voyez la répercussion de ces propriétés dans les droits à bâtir des différents bâtiments qui figurent sur ce plan.

L'opération qui vous est proposée ce soir consiste tout d'abord de vendre des droits à bâtir que la Commune possède en tête de cet immeuble de logements, côté chemin du Gué, puisque cela nous semble plus simple de vendre que de devoir nous associer une opération pour cet immeuble-là, c'est le premier point.

Le deuxième point consisterait à obtenir un accord de principe de votre part pour démarrer une coopérative de logements pour le deuxième immeuble que voici, et le troisième élément consisterait à obtenir de votre part, un accord de principe pour démarrer l'étude de cet ensemble d'immeubles, le long de la route du Pont-Butin, en vue de réaliser, par la suite, cet immeuble administratif et artisanal.

Mme BOUNOUS : Les jeux sont faits mais je me dois de manifester ma réprobation pour le manque d'imagination de nos promoteurs.

Nous avons les deux immeubles des Esserts, soit deux barres hideuses assez proches l'une de l'autre pour que l'on puisse vivre par procuration chez le voisin, et nous recommençons avec Lancy-Square... peut-être voulons-nous supprimer les buanderies et tendre des cordes entre deux, afin de faire sécher le linge comme à Naples, le pittoresque en moins, ou bien nous obstinons-nous à honorer des plans localisés de quartiers qui ne répondent plus aux désirs de chacun !

Quoiqu'il en soit je m'abstiendrai pour cet arrêté.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. FOLLMY : M. le Président, j'aimerais vous rappeler que vous devez également participer au vote, s'agissant d'une aliénation d'un bien.

L'arrêté 7) est accepté par 27 oui, 0 non, 2 abstentions. (Voir Annexe).

Droit de superficie à accorder en faveur d'une coopérative de logements

M. PAGE : Je voudrais remercier le Conseil administratif d'avoir œuvré dans le sens pour avoir des coopératives, je crois que c'est une expérience qui se fait en Suisse allemande depuis longtemps, et qui marche très bien. C'est une chose qu'on doit étendre à Genève, et c'est un bon exemple qu'on peut avoir à Lancy.

Pour Mme Bounous, j'espère que puisque c'est un vote de principe, qu'on aura aussi un peu d'imagination pour que les fenêtres ne plongent pas directement dans celles du voisin.

Vote de principe accepté par 27 oui, 0 non, 1 abstention.

Mise en œuvre du bâtiment artisanal et administratif le long de la route du Pont-Butin

Vote de principe accepté par 27 oui, 0 non, 1 abstention.

**8. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 25 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Aldo CAVALERI****Achat Val d'Aire 2 / Banc-Bénit 26 - Crédit complémentaire (Fr. 40'000.--)**

M. CAVALERI présente le sujet : C'est un objet insolite, que cette demande de crédit complémentaire. Il s'agit en effet de boucler une affaire datant de 1984, soit l'achat d'une propriété, moyennant une rente viagère pour la moitié du prix d'achat. Un acompte de Fr. 500'000.-- avait été versé tout de suite, le reste étant réglé à raison de Fr. 3'000.-- par mois, jusqu'au décès de la personne bénéficiaire de la rente.

Il arrive parfois que les prévisions des sociologues et des financiers se révèlent justes. Ce fut presque le cas dans cette affaire. En effet, il s'en est fallu de peu pour que le calcul prévisionnel fut exact, puisque la personne concernée est décédée un peu plus d'une année au-delà de son espérance de vie « théorique », d'où un dépassement de Fr. 40'000.-- par rapport aux Fr. 500'000.-- qui avaient été prévus en 1984.

Un commissaire, que l'allongement de l'espérance de vie inquiétait (sur le plan strictement financier, il faut le préciser !), a pu être rassuré quant au nombre de rentes viagères en cours à ce jour à la commune. Il n'en reste plus qu'une, et il n'est guère dans l'intention de nos services financiers de conclure d'autres contrats de ce type.

A une autre question sur la demande « après coup » de ce supplément, il a été répondu que, pas plus que tout un chacun, les services financiers de la commune ne

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

connaissent « le jour, ni l'heure » du terme de notre passage sur Terre, ce qui rend toute anticipation budgétaire impossible en l'occurrence.

Devant tant de bon sens, la commission ne pouvait donc qu'approuver à l'unanimité ce crédit d'investissement complémentaire.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET INFORMATION -
Séance du 20 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI**

a) Election du Président et de la Vice-présidente

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Sont réélus à la Présidence, M. Frédéric Renevey et à la Vice-présidence, Mme Patricia Solioz.

b) Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour l'an 2001

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Six votations auront lieu en l'an 2001, dont une pour l'élection du Grand Conseil et une pour l'élection du Conseil d'Etat.

Les fonctions de présidence et de vice-présidence par parti ont été réparties en fonction des suffrages obtenus par les groupes lors des dernières élections municipales, divisés par point, donnant un résultat arithmétique avec les mandats proposés.

Le Conseiller administratif délégué qui a établi cette répartition s'est attaché à ce que chaque parti soit représenté d'une manière ou d'une autre pour les deux élections, celle du Grand Conseil et celle du Conseil d'Etat.

La répartition proposée est acceptée à l'unanimité; elle a dès lors été transmise aux présidents des groupes pour établir la liste nominative que nous avons sur notre bureau ce soir. C'est celle-ci qu'il y a lieu d'adopter ce soir.

M. FOLLMI : Je voudrais attirer votre attention sur le fait que ces listes ne sont pas tout à fait complètes : il manque les propositions des Verts qui ne nous sont jamais parvenues, malgré un courrier et de nombreux téléphones.

Je vous propose, malgré tout, de l'accepter telle qu'elle, et nous compléterons par la suite les noms manquants.

M. PURTSCHERT : Je regrette que les groupes politiques ne soient pas mentionnés, comme cela se faisait auparavant.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexes).

c) Divers

=====

Il n'y a pas de divers.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séances des 9 mars et 31 août 2000 -
Rapporteur : Mme Marie-José PERRUCHOUD**

Création d'un fonds communal de décoration

=====

Point supprimé.

**11. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séances des 31 août et 21 septembre 2000 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

a) Examen du cahier des charges du délégué à la jeunesse

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Cet objet a déjà été discuté le 28 octobre 1999, et, suite à quelques réactions, mis de côté. Ce poste figure au budget 2000. Un projet du cahier des charges est distribué aux commissaires.

Il comporte deux objectifs. Avoir un répondant de la Commune pour les problèmes de la jeunesse. Créer un réseau entre associations, établissements scolaires et toutes personnes en relation avec la jeunesse.

Un lien manque entre le Conseiller administratif délégué, les quelques personnes de l'administration concernées en fonction de leurs activités, les sociétés et associations en relation avec la jeunesse. Il devait être assuré initialement par les déléguées du Service Culturel. Par la force des choses, leurs activités sont maintenant plus culturelles qu'associatives.

Au point de vue fonctionnement, la structure ne serait pas lourde. Comme pour le Service Culturel, le délégué devrait être sur le terrain, autonome et assurer la partie administrative.

Proposition est faite de reprendre le sujet en détail après avoir pris connaissance du projet de cahier des charges.

Quelques questions et remarques : Quel sera le profil de ce délégué ? Educateur de rues ? médiateur ?

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Il est souligné également que le fait d'engager des délégués n'est pas le propre de notre commune, mais également du Conseil Fédéral. Il est difficile, pour une seule personne de s'occuper de tout, et d'être spécialiste dans tous les domaines. Il est donc intéressant de recourir à des personnes compétentes qui peuvent aider le magistrat à prendre une décision.

Suite à ces discussions, il en ressort clairement le désir d'un débat de fond concernant la tendance qu'ont les Conseillers administratifs à « se décharger » de diverses activités sur des délégués - à la culture, à la sécurité, à la communication et maintenant à la jeunesse... Cette remarque n'est pas une critique mais une constatation. Les Conseillers administratifs sont surchargés et ils ne peuvent pas assumer toutes les tâches, toutes les présences.

Le Président de la Commission propose d'examiner ce cahier des charges au sein des groupes respectifs et reprendre les discussions lors d'une prochaine séance, tout en admettant que ce poste est nécessaire.

M. Chobaz souhaite que la commission se détermine assez rapidement car il aimerait procéder à un engagement avant la fin de l'année. Quant à la question du fonctionnement proprement dit du Conseil administratif, la Commission de l'administration et information a entamé le débat.

Séance du 21 septembre à Cérésole - Suite de la discussion après lecture à domicile du projet de cahier des charges.

Il en ressort que, par rapport à la description des tâches, le nombre de problèmes différents de la petite enfance, en passant par la scolarité, le cycle jusqu'aux études secondaires, ou à l'apprentissage, le domaine est vaste et serait à préciser.

On distingue trois mondes : la petite enfance, la scolarité, le monde associatif (tous centre de loisirs confondus, jusqu'aux adultes).

Il manque un lien direct, ce qui est constaté depuis quelques années de part et d'autre.

Un même raisonnement que pour les délégués au Service Culturel est à la base de ce projet : créer un poste à 50 % (en général plus productif).

Il ressort du débat, comme lors de la première séance, malgré quelques réticences : n'allons-nous pas trop vite en besogne ? Avons-nous bien étudié, exploré toutes les possibilités ?

Une tendance favorable majoritairement à la création de ce poste, mais pas sans avoir en premier lieu éclairci la situation avec un débat de fond...

Le problème est latent et pas clairement défini au sein de l'administration communale. Cette proposition d'un délégué à la jeunesse nous est soumise en même temps que l'augmentation des indemnités du Conseil administratif.

Il faut que le Conseil municipal clarifie la situation du rôle des Conseillers administratifs face au développement de la commune. Lancy ne peut plus assumer ses tâches comme il y a 10 ans.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Proposition : discussion avec tous les Conseillers municipaux et les trois Conseillers administratifs à huis-clos, sur leur situation, celles des délégués en place et ceux qu'ils devraient encore s'adjoindre.

Pour éviter des déceptions, M. Chobaz conseille de bien définir ce que l'on attend de cette séance.

Vote de principe : 8 oui, 1 abstention.

b) Proposition de la Commission des écoles, culture et loisirs

=====

M. LANCE : Mme Dilonardo l'a clairement dit, la Commission des écoles, culture et loisirs propose la mise sur pied d'un débat à huis-clos entre le Conseil administratif incorpore et le Conseil municipal sur le thème suivant : en vue du développement de la Commune, définir clairement la charge actuelle des Conseillers administratifs et leurs besoins, avec l'appui des chefs de service et des délégués. Il est clair que cette séance sera organisée, pas ce soir, M. Purtschert, n'ayez crainte, mais un autre jour, éventuellement un samedi matin, pourquoi pas ? Nous souhaiterions que tous les Conseillers municipaux et que tous les Conseillers administratifs participent à cette séance.

Suite aux débats qui se sont déroulés en Commission des écoles, culture et loisirs, sur la proposition du Conseil administratif d'engager un délégué à la jeunesse à 50 %, il a semblé nécessaire à la majorité des commissaires, avant de donner un préavis, d'éclaircir la situation actuelle sur les charges et l'emploi du temps du Conseil administratif, et comment celui-ci entrevoit l'avenir, entre autres, avec l'appui des chefs de service et des délégués en place et à engager.

Une majorité des membres de la Commission n'est pas contre l'engagement d'un délégué à la jeunesse, mais souhaite éclaircir certaines zones d'ombre et de doutes quant au fonctionnement du Conseil administratif et de l'administration communale en général.

La Commission a souhaité soumettre cette proposition d'organiser un débat entre le Conseil administratif et le Conseil municipal à ce Conseil municipal de ce soir, afin qu'elle se sente largement soutenue dans sa démarche.

Le vote est simple, je vous demande simplement de vous déterminer par rapport à cette proposition d'organiser oui ou non un débat entre le Conseil administratif et le Conseil municipal.

M. PURTSCHERT : Je suis tout à fait d'accord et j'ai lu le rapport. Je soutiens pleinement la demande qui a été faite par M. Lance, sauf que je voudrais que l'on soit clair dès le départ.

M. CAVALERI : Je trouve la question disons intéressante en soi, mais je ne vois pas du tout ce qu'elle vient faire dans un point 11) qui concerne la Commission des écoles, culture et loisirs, sur un point particulier. Je trouve la question pertinente, mais pour moi, c'est un projet de résolution, ce n'est pas le point 11) de l'ordre du jour de ce soir, donc je ne voterai pas sur ce point-là.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. LANCE : Simplement, par rapport à la remarque de M. Cavaleri, je répète encore une fois que c'est une proposition de la Commission des écoles, culture et loisirs, suite aux débats que nous avons eus le 21 septembre sur ce sujet-là. Ce qui gêne un peu M. Cavaleri qui a un esprit un petit peu procédurier.

Proposition acceptée.**c) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le restaurant scolaire de l'école des Palettes sera ouvert après les vacances d'automne. A la demande du Service de sécurité, des éléments anti-feu pour les vitrages ont été demandés, ce qui occasionne une dépense supplémentaire de Fr. 23'000.--. Le coût final sera donc de Fr. 133'000.--.

M. Chobaz signale une très forte augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires sur la commune et dans le canton.

Une brochure très intéressante « Pratiques citoyennes », destinée aux cycles d'Orientation, a été distribuée aux membres de la Commission de l'administration et information, et il est demandé de la faire parvenir à tous les Conseillers municipaux.

Concernant la Villa Bernasconi, un commissaire s'est dit choqué par les dessins présentés dans le cadre de cette exposition, ouverte tout public.

Un autre commissaire trouve que les choix avant-gardistes du Service culturel ne sont pas le reflet des goûts de la majorité de la population.

En réponse : Les seules limites à imposer à nos déléguées sont celles résultant du code pénal, et les expositions à la Villa Bernasconi et à la Ferme de la Chapelle sont de nature très diverse, par exemple les stages de dessin pour les enfants. Il faut les examiner dans leur ensemble.

A la Ferme de la Chapelle, la responsable a carte blanche dans le choix et la présentation de ses expositions. A noter qu'il est possible, et c'est très agréable, de discuter avec les artistes.

Un commissaire signale que le panneau d'information à la population installé au chemin du Fief-de-Chapitre est vide.

Une proposition : pourquoi ne pouvons-nous pas avoir en Suisse des panneaux électroniques avec toutes les manifestations locales ? comme c'est le cas en France, même dans les petites villes ?

Le Président souligne que la fête de quartier : « Caroline fête son chemin », organisée par le Terrain d'aventures du Petit-Lancy et la Villa Tacchini le 16 septembre dernier, a rencontré un immense succès. Deux commissaires rendent hommage aux comité d'organisation, aux enfants des écoles et leurs enseignants et tout spécialement à M. Yves Wakker, président du Terrain d'aventures.

Exposition à la Piscine de Lancy « Fol'Arts » qui a eu lieu du 22 septembre au 7 octobre. Il s'agissait plutôt d'amateurs et elle était agrémentée d'animations musicales.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. CHOBAS : A propos de l'acceptation de la proposition de la Commission des écoles, culture et loisirs, le Conseil administratif proposera à votre Président une date, de manière à ce que nous puissions rapidement arrêter une échéance et fixer une séance, comme la Commission des écoles, culture et loisirs souhaitait. Le Conseil administratif s'efforcera de la préparer dans les meilleures conditions possibles. Nous ne pouvons que vous inviter, de votre côté, à en faire de même pour que cette séance soit la plus fructueuse possible.

12. COMMISSION DES FINANCES - Séance du 28 août 2000 - Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA

a) Election du Président et de la Vice-présidente

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : M. Terrier et Mme Malagoli sont reconduits dans leurs fonctions.

b) Affaires économiques communales :

- **Présentation du cahier des charges de la déléguée aux affaires économiques**
- **Audition de Mme Boussina-Mercille : Activités 2000 / Objectifs 2001 Budget**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Avant l'audition de Mme Boussina, la Commission a examiné le cahier des charges élaboré préalablement à l'engagement de la déléguée. Celui-ci met l'accent sur deux aspects essentiels :

- les affaires économiques
- la communication

Un tel poste n'existe actuellement que sur la Commune de Lancy. Le cahier des charges n'a, à ce jour, pas été modifié, mais pourrait l'être si besoin était. L'engagement a été effectué sur la base dudit cahier qui pouvait être consulté à la Mairie.

Il s'agissait alors de développer un concept de promotion économique, c'est-à-dire un ensemble de mesures permettant d'entrer en contact avec les entreprises existantes sur la Commune, par des entretiens, des contacts directs et de répondre à leurs attentes.

Les entreprises désirant s'installer sur le canton, s'adressent de manière générale au canton, lequel dispose d'informations globales. La demande des entreprises concerne surtout la fiscalité et les locaux disponibles. La Commune prend contact avec le canton quand des locaux se libèrent.

Mme Boussina est engagée à 90 %. Dans un premier temps, sa tâche a été essentiellement d'élaborer et de tenir à jour le matériel technique et promotionnel. Elle travaille seule et se réfère au Conseil administratif pour les contacts établis ou pour toute question d'importance.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Etant sur le terrain, elle assure également le relais avec la promotion économique du canton de Genève.

La base de données créée pour recenser toutes les entreprises communales intègre les données de l'OCIRT, (Office cantonal de l'inspection des relations et du travail), celles de la taxe professionnelle ainsi que diverses autres informations qui nous sont utiles.

Un commissaire demande que tous les commerçants, artisans et indépendants soient conviés aux réunions organisées. Cela sera fait.

Audition de Mme Boussina : Pour Mme Boussina, l'essentiel consiste à apporter un soutien, améliorer les relations avec les entreprises existantes à Lancy, offrir aux résidents un tissu économique diversifié et actif.

Dans la pratique, il s'est agi d'aller au-devant des entreprises.

Créé le 1er janvier 2000, le poste de Mme Boussina est issu de la réflexion menée avec le Conseil économique communal et du besoin de resserrer les relations avec les entreprises.

1er but, mettre en place des instruments de travail. soit :

- la base de donnée des 1100 entreprises de la Commune
- saisie, vérification et nettoyage de toutes les données
- mandat à une entreprise pour la création de la base de données

Il s'agit maintenant de les tenir à jour.

Le projet Internet : Il s'agira d'un site offrant des services et permettant de consulter la base de données des entreprises. Le type de renseignements à y insérer est à définir.

Des séances d'informations aux entreprises ont été et seront organisées, tout comme des informations (comme publiées dans le Lancéen).

D'autres axes sont également développés comme : accueil et soutien - répondre. Si la solution n'est pas trouvée, aiguiller vers des services spécifiques. (plus de 30 entreprises ont été reçues ou visitées. Demandes : locaux, appui des autorités, permis de travail...).

Actions concertées. Inventaire des locaux commerciaux vacants, (aujourd'hui peu nombreux), sondages dans certains quartiers, établissement de rapports.

Revalorisation du tissu économique - Base de données, site Internet, questionnaire aux entreprises, participation au Mipim.

A une question sur les retombées attendues pour Lancy de ce voyage, alors que l'objectif premier est que les entreprises en place restent et se développent. Il est répondu que des portes ont été ouvertes plus facilement en deux jours que ce n'aurait été le cas en plusieurs mois sur le terrain.

Projets :

- 1) Réunion des entreprises de Lancy pour leur présenter les aides de financement utiles
- 2) Projet de plaquette promotionnelle

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

3) Site Internet englobant l'ensemble de l'administration communale (selon appel d'offres Fr. 45'000.-- + entretien annuel).

Suite à cet exposé de Mme Boussina, plusieurs commissaires déclarent rester sur leur faim, les entreprises approchées étant de 30 sur 1100, le secteur communication ayant été peu développé en rapport de celui des affaires économiques.

Le Conseiller administratif délégué indique que le budget investi à ce jour est peu important Fr. 13'000.-- à Fr. 14'000.--. Les frais sont à venir (Internet + plaquette).

c) Divers

=====

Il n'y a pas de divers.

**13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 18 septembre 2000 -
Rapporteur : M. Vincent BERNASCONI****Projet de tram au Grand-Lancy - Suite**

=====

M. BERNASCONI présente le sujet : Dans sa séance du 18 septembre 2000, la Commission a, à nouveau, reçu les mandataires chargés de l'étude du projet de l'arrivée du tram au Grand-Lancy.

En effet, lors des précédentes réunions, il leur avait été fait certaines remarques et observations dont ils ont essayé de tenir compte.

Ainsi, entre la crèche et le groupe Mallet, ils prévoient un espace avec mini-giratoire, de manière à permettre de tourner à gauche dans le sens de la ville, tout en prévoyant des feux à la sortie du parking Mallet.

Pour la place du 1er-Août, un nouvel aménagement a été étudié, cette fois du côté du futur bâtiment de la paroisse protestante, avec confirmation du sens de circulation inversé du chemin des Semailles.

S'agissant de la boucle des Palettes, il ne sera plus nécessaire de la déplacer vers l'intérieur, tout en devant trouver une solution par rapport aux trois maisons existantes.

En ce qui concerne le passage souterrain de la piscine, le système de rampe devrait être maintenu, mais ramené à 12° et en liaison avec les pistes cyclables.

Le problème majeur reste celui de l'avenue des Communes-Réunies, dans le sens des Palettes vers le Grand-Lancy. Il s'avère, en effet, qu'aucun tourner à gauche ne sera possible, compte tenu de la ligne du tram et des arrêts de part et d'autre.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

Il y aurait donc lieu d'envisager une solution par les Palettes, à étudier encore, de même qu'étudier encore le retour sur la rampe du Pont-Rouge.

De nombreux arbres existants étant appelés, il est vrai, à disparaître, les mandataires ont également apporté une attention particulière à la nouvelle arborisation, en tenant compte de la viabilité de la végétation avec le bâti et les voies de circulation.

Il est vrai cependant que cela dépendra encore du budget alloué à cet effet.

Cela étant, il nous est rappelé que nous sommes en phase de pré-consultation et que le dossier est sur le point d'être transmis à l'Office fédéral qui ouvrira la procédure d'approbation et d'enquête publique. Ensuite, le dossier sera de retour à la Commune et, à ce moment-là, il sera encore possible de faire des remarques, de même que d'intervenir lors des projets d'exécution.

**14. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 21 septembre 2000 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****Extension du groupe scolaire du Petit-Lancy Village**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Comme demandé par la Commission, ce point sera mis régulièrement à l'ordre du jour pour suivre de près l'évolution du projet.

Les Commissions des travaux et constructions et des finances sont saisies d'une demande de crédit par les ingénieurs pour l'ouverture du chantier toujours prévue d'ici fin mai-début juin 2001.

Les plans nécessaires pour le dépôt des requêtes en autorisation de construire sont en préparation.

Les demandes d'autorisation devraient être obtenues pour le printemps 2001. La phase suivante sera la préparation des devis et des soumissions. Pour le gros oeuvre, un avis de procédure est en préparation afin que le chantier puisse débuter comme indiqué. Le planning élaboré le 7 avril 2000 est maintenu et contrôlé chaque semaine.

A la demande d'un commissaire, une large diffusion sera faite par l'intermédiaire de différents médias auprès de la population du quartier et du corps enseignant, vu l'importance et la durée du chantier (le Lancéen, tout ménage, panneau, etc.).

Concernant la garderie, un pavillon en bois sera construit le long du chemin des Clochetons, entre l'ancienne école et le cèdre, ceci pour la rentrée 2000. La garderie devra être fermée un certain laps de temps.

Concernant le parascolaire, la maison qui abrite cette activité sera démolie. Une solution est à l'étude et elle offrira les mêmes conditions qu'actuellement.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

15. COMMISSION SOCIALE - Séance du 28 septembre 2000 - Rapporteur : Mme Christiane LAPAIRE

a) Election de la Présidente et de la Vice-présidente

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : Mme Dancet est réélue à la Présidence et Mme Cordey à la Vice-présidence.

b) Crèche Chante-Joie - Rencontre avec la direction de la crèche et le comité de l'association

- Etat de la situation à la rentrée 2000
- Budget 2001 - Présentation des grandes lignes
- Divers

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : La commission reçoit les responsables ainsi qu'une psychopédagogue. La crèche Chante-Joie affiche complet toute l'année, avec une capacité de 96 enfants pour 72 places, du fait de la fréquence partielle. La priorité est donnée aux personnes habitant et travaillant sur la commune.

Avec le soutien du SEI (Service éducatif itinérant), la crèche Chante-Joie intègre quatre enfants handicapés dont le genre de handicap est des trisomiques, des I.M.C., des épileptiques, des sourds.

Treize enfants vivent de troubles du comportement. Ces enfants sont suivis régulièrement par Mme Attinost, psychopédagogue, attachée à ce service créé par l'Astural. L'antenne est couverte par les excédents de l'A.I., par des subventions du DASS, de l'OFAS et de la ville de Genève.

La crèche ne paie rien pour ce service et, aucun supplément n'est demandé aux parents. Un travail d'équipe s'est formé pour l'encadrement de tous ces enfants, les éducatrices travaillent par petits groupes, d'où la nécessité d'engager une personne supplémentaire, ce qui est prévu dans le budget 2001.

On relève également que tout le personnel est engagé à temps partiel, ce qui représente 30 personnes pour 19 postes complets.

Une augmentation du budget 2001 est prévue, vu la capacité d'accueil par le regroupement avec Rapin, soit plus de 12 enfants. Sachant qu'une place coûte entre Fr. 15 à 22'000.--, ce budget serait de Fr. 1'503.000.--.

Il est rappelé qu'en 1999, l'excédent de revenus, de Fr. 67'304.-- a été restitué intégralement par la crèche.

D'autre part, le déroulement des travaux se poursuit et, dès la rentrée de septembre 2001, tout devrait être prêt pour le regroupement avec Rapin.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000**c) Divers**

=====

Mme LAPAIRE présente le sujet : M. le Maire nous informe du projet, BUPP Bus prévention parc, projet expérimental 2000, mis en place durant les mois d'été par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS), grâce à la collaboration des communes de Bernex, Confignon, Lancy et Onex.

L'expérience s'est montrée satisfaisante par rapport au besoin réel, et sa continuité serait nécessaire.

Banque alimentaire - Une commissaire nous fait part lors de l'appel aux bénévoles pour participer à la soirée de la villa « La Croisée ». Réponse de M. le Maire, il s'agit de la maison sise au 96 route du Grand-Lancy, appartenant à la commune et, dès le 1er novembre, elle sera utilisée par la « Virgule » pour développer un complément à la roulotte (accueil provisoire). M. le Maire évoque l'article paru dans la presse au sujet de la Banque alimentaire dont le projet n'est pas tout à fait prêt et pas communal.

CASS - L'avenir du CASS de Lancy-Sud est étudié dans l'aménagement des locaux de l'ex-UBS aux Palettes.

Concernant le CASS du Petit-Lancy, l'aménagement débutera courant octobre.

16. PRESENTATION DU BUDGET 2001

M. FOLLMY : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Au nom du Conseil administratif, j'ai le plaisir et l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2001.

I. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**1.1. GENERALITES**

En préambule, je vous rappelle que le budget de fonctionnement qui vous est présenté fait abstraction de la gestion des immeubles, celle-ci étant présentée en annexe. Seul le résultat positif de la gestion des terrains de réserve et autres villas est intégré dans le budget. Vous aurez donc sous vos yeux un budget exclusivement « communal » et ceci pour la deuxième fois.

Sur ces bases, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 59,81 millions contre Fr. 56,33 millions aux comptes 1999, en hausse de 6,2 % en l'espace de deux ans. L'essentiel de cette progression est à chercher dans une fiscalité en nette amélioration et dans une péréquation intercommunale qui nous est particulièrement favorable.

Du côté des charges, celles-ci ascendent à Fr. 59,06 millions, nominalement en hausse de 6,2 % également par rapport aux comptes 1999.

Ceci nous donne un excédent de recettes au budget 2001 de Fr. 751'900.--.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

1.2. REVENUS

1.2.1. L'IMPÔT COMMUNAL

Comme vous le savez pertinemment, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Pour les personnes physiques, le département des finances nous indique une croissance de + 18,7 % du produit de l'impôt communal en deux ans, soit de 1999 à 2001. Cette estimation peut paraître surprenante. A l'analyse, elle repose cependant sur trois éléments importants :

- afin de répondre au niveau fédéral à la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), ainsi qu'à la loi sur l'impôt fédéral direct (LIFD), le Canton de Genève a été amené à modifier son mode d'imposition, en passant dès le 1^{er} janvier 2001 du système *praenumerando* au système *postnumerando*. Plus concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Et bien, cela signifie qu'au lieu d'être taxé sur les revenus de l'année précédente, chacun de nous va être taxé sur l'année en cours. Cela veut dire, en d'autres termes, que le bordereau 2001 sera basé sur les revenus 2001 et non plus sur ceux de l'année précédente, en l'occurrence 2000. Il s'ensuit, en matière budgétaire, et pour l'année 2001 seulement, un décalage de trois ans au niveau de l'estimation des recettes fiscales, puisque la référence actuelle est 1999;
- en 2001, des modifications seront également apportées à la définition de l'assiette fiscale, ainsi qu'au barème fiscal avec notamment l'introduction d'un système dit du rabais d'impôt qui remplacera la déduction personnelle. Si, globalement, l'effet de neutralité est respecté, il n'en sera certainement pas de même individuellement;
- dans l'estimation de + 18,7 % de croissance, il y a une composante qui prend davantage d'importance qu'autrefois, à savoir l'impôt sur la fortune. Celui-ci ne représente en fait que 10% de l'impôt global. Cependant, au vu de la formidable progression des marchés boursiers au cours de ces dernières années, force est de constater une progression tout aussi importante des fortunes mobilières. Il s'ensuit là aussi un impact non négligeable sur le plan des recettes fiscales.

Le département, dans ses notes explicatives, attire aussi notre attention sur le fait que ses indications ont un caractère global moyen et qu'il convient de les adapter en fonction des spécificités de chaque commune.

Pour Lancy, nous nous sommes livrés à un exercice critique de ces informations et formulons les remarques suivantes :

- la structure fiscale que nous connaissons repose davantage sur une population à revenus moyens à modestes, avec une bonne partie qui ne paie pas d'impôts, s'agissant avant tout de jeunes sans revenus ou à faibles revenus. Preuve en est le niveau du centime qui nous a rapporté en 1999 Fr. 27,72 et qui place Lancy en 41^{ème} position des communes genevoises devant Onex, Vernier, Avully et Versoix. A titre de comparaison, Cologny qui est en 1^{ère} position obtient un niveau de centime de Fr. 118,15;
- de ce fait, nous avons toujours constaté que la progression des recettes fiscales à Lancy se trouvait régulièrement en-deçà de la progression cantonale qui constitue en fait une moyenne;

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

- nous avons dès lors quelque peine à imaginer une progression tant des revenus et encore moins des fortunes de + 18,7 %;
- s'agissant enfin davantage d'estimé de production que d'une réelle augmentation attendue des recettes, il convient d'être extrêmement prudent. En effet, avec le système de postnumerando, nous n'aurons affaire dans les comptes 2001 qu'à un état présumé des recettes, l'assiette fiscale des contribuables ne pouvant être définie qu'une fois l'année civile 2001 achevée. Le produit des impôts fera dès lors l'objet d'un correctif en 2002. Nous connaissons cela avec les personnes morales. Lors de l'introduction du système, nous avons dû enregistrer l'année suivante un correctif négatif relativement important.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, au vu des remarques qui précèdent, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2001 :

- nous avons pris une croissance de + 7,8 % en deux ans, entre 1999 et 2001;
- nous avons ensuite adapté cette valeur au nombre d'habitants qui a passé de 25'489 au 30 juin 1998 à 25'444 au 30 juin 2000, soit une diminution de 45 habitants en deux ans;
- notre indice de capacité financière ayant baissé de 10 points en l'espace de deux ans, notre part privilégiée s'améliore de 5,9 %;
- il en résulte une valeur nette du centime de production « personnes physiques » 2001 estimée à Fr. 806'332.--, contre Fr. 706'569.— aux comptes 1999, ce qui constitue un bond en avant de 14,12 %, étant encore une fois rappelé que cette augmentation est également due pour une part importante (près de 42 %) au système de péréquation intercommunal.

Personnes morales

Pour les personnes morales, le département des finances table sur une croissance nominale de + 6,4 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital, y compris le produit de dissolution des sociétés immobilières. Nous avons repris cette estimation.

Ceci nous donne, à partir des comptes 1999, une valeur nette du centime de production « personnes morales » 2001 de Fr. 46'054.-- contre Fr. 43'284.— aux comptes 1999.

Produit de l'impôt communal

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 40,91 millions contre Fr. 36,45 millions aux comptes 1999.

1.2.2. LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont estimés aux valeurs suivantes :

- taxe professionnelle : Fr. 5,31 millions contre Fr. 5,94 millions aux comptes 1999;
- fonds de péréquation intercommunale : Fr. 3,04 millions contre Fr. 2,59 millions aux comptes 1999;
- loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,48 millions contre Fr. 2,49 millions en 1999;
- revenus divers : Fr. 3,02 millions contre Fr. 3,53 millions en 1999;
- part aux recettes cantonales : Fr. 0,18 million contre Fr. 0,20 million en 1999 ;
- subventions à recevoir : Fr. 1,60 million contre Fr. 1,92 million en 1999.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000**1.2.3. IMMEUBLES LOCATIFS**

A titre indicatif, la gestion des immeubles locatifs appartenant à la Commune devrait apporter Fr. 9,30 millions, compensés par les frais, les intérêts, les amortissements et les mises en réserve.

1.3. CHARGES

1.3.1. Le premier poste concerne les dépenses pour le personnel. Il devrait ascender à Fr. 17,42 millions en 2001, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 15,56 millions inscrits au budget 2000, soit une hausse de Fr. 1,86 million. Ceci mérite une explication.

Tout d'abord, les traitements s'inscrivent pour un total de Fr. 12,52 millions en 2001 contre un montant budgétisé de Fr. 11,88 millions pour l'année courante, soit en hausse de Fr. 646'000.--, en fonction des éléments suivants :

- augmentation de 4 nouveaux postes, soit 2 à la sécurité municipale, à la bibliothèque municipale et 1 à l'état civil, plus quelques ajustements représentant au total 1,42 poste supplémentaire + Fr. 248'000
- indexation au coût de la vie de 1,8 % + Fr. 199'000
- augmentations statutaires + Fr. 199'000
- soit un total de + Fr. 646'000

Ensuite, les prestations aux pensionnés enregistrent une augmentation extraordinaire de Fr. 850'000.- résultant d'une part d'une adaptation aux normes comptables internationales exigée par notre fiduciaire des rentes potentielles pour la retraite du Conseil administratif actuellement en place, et d'autre part d'un projet de plan de pré-retraite pour le personnel communal.

1.3.2. Le second poste en importance concerne la rubrique « biens et services ». Pour l'an 2001, le montant figurant au budget s'élève à Fr. 14,08 millions contre Fr. 12,45 millions aux comptes 1999, et Fr. 12,58 millions au budget 2000, soit une augmentation de Fr. 1,50 million. La progression de 2000 à 2001 s'explique de la manière suivante :

- mobilier scolaire, matériel de fête, véhicules et divers Fr. 275'000.--
- augmentation du nombre de repas aux restaurants scolaires Fr. 109'000.--
- augmentation du budget d'entretien des bâtiments Fr. 568'000.--
- augmentation du budget d'entretien d'objets mobiliers Fr. 86'000.--
- augmentation de la taxe des Cheneviers à Fr. 244.- la tonne Fr. 201'000.--
- augmentation de la levée des ordures et autres objets encombrants Fr. 150'000.--

1.3.3. Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ceux-ci sont évalués à Fr. 10,91 millions contre Fr. 10,89 millions aux comptes 1999, soit pratiquement sans changement. Ils sont transférés comme recettes au budget des investissements.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

1.3.4. Quatrième poste, les intérêts bruts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 5,68 millions contre Fr. 5,15 millions aux comptes 1999 et reflètent à la fois une hausse modérée des taux et un besoin accru de trésorerie en regard des investissements à effectuer.

1.3.5. Les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP) et la Fondation pour l'animation socioculturelle passent de Fr. 3,89 millions aux comptes 1999, à Fr. 4,32 millions au budget 2000 et à Fr. 4,50 millions au budget 2001.

1.3.6. Mentionnons encore la somme de Fr. 5,38 millions au titre de subventions, à mettre en regard des Fr. 4,20 millions aux comptes 1999 et des Fr. 4,37 millions au budget 2000. La progression de Fr. 1,01 million de 2000 à 2001 s'explique pour l'essentiel de la manière suivante :

- augmentation de la subvention aux crèches et garderies
- existantes en particulier pour Chante-Joie Fr. 320'000.--
- nouvelle subvention pour la crèche La Providence Fr. 500'000.--
- subvention au tennis-club des Fraisiers selon vote
- de principe Fr. 75'000.--
- augmentation de la somme allouée à l'aide au
- développement, au prorata des dépenses de
- fonctionnement Fr. 40'000.--

1.4. EXCEDENT

En ajoutant à ces chiffres quelques postes secondaires, nous obtenons un total de dépenses sans les immeubles de Fr. 59,06 millions, ce qui laisse apparaître, après intégration du résultat positif des terrains de réserves et villas de Fr. 0,47 million, un excédent de recettes de Fr. 751'900.-.

2. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses prévues pour 2001 résultent premièrement des crédits déjà votés pour un total qui se monte à Fr. 4,08 millions dont Fr. 1 million engagé pour le Stade de Genève.

Une seconde partie des dépenses d'investissements pour 2001 comprend les intentions pour un total de Fr. 27,12 millions - de quoi donner du travail à la commission des travaux et constructions, dont notamment :

- l'école du Petit-Lancy, étude et agrandissement Fr. 3,50 mios
- les autres écoles, en particulier rénovation à En Sauvy
- + étude bassin, réfection de la salle de gymnastique des
- Palettes et préau couvert à Cérésole Fr. 1,12 mio
- la bibliothèque, agrandissement et mobilier Fr. 0,75 mio
- le parc Navazza, étude et aménagement Fr. 1,85 mio
- la piscine de Marignac, réfection Fr. 2,00 mios
- Lancy-Sud, étude du centre socioculturel Fr. 0,80 mio
- la crèche du Petit-Lancy Fr. 0,75 mio
- le centre d'action sociale et de santé, antenne
- du Grand-Lancy Fr. 0,60 mio
- la modération de trafic à l'av. Eugène-Lance Fr. 1,20 moi

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

- | | |
|--|--------------|
| • la passerelle de Chancy-Tivoli | Fr. 1,50 mio |
| • le passage des Briques, construction du tunnel | Fr. 1,30 mio |
| • le parking souterrain de Lancy-Sud | Fr. 1,00 mio |

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses en intention au titre du patrimoine administratif de Fr. 20,32 millions.

A cela s'ajoutent celles en intention touchant au patrimoine financier, en particulier :

- début de la rénovation du groupe des Recluses
- début de la rénovation du groupe place des Ormeaux
- démarrage de la construction de l'immeuble Champs-Gottreux
- début de la rénovation du 8/10/12 Petit-Lancy
- début de la rénovation de Tressy-Cordy 3
- y compris l'enveloppe pour les réserves de terrains

pour un montant de Fr. 6,8 millions, ce qui fait bien un total de Fr. 27,12 millions en intention.

Nous arrivons ainsi à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 31,20 millions contre Fr. 17,14 millions au budget 2000. Le niveau 2001 correspond à celui que nous avons connu en période de vitesse de croisière.

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2001 est prévu comme suit :

| | |
|---|--------------------------|
| Transfert du budget de fonctionnement (autofinancement) | Fr. 13,0 millions |
| Subventions diverses et autres recettes | Fr. 4,0 millions |
| Utilisation des réserves déjà encaissées | - Fr. 2,5 millions |
| Montant à emprunter | <u>Fr. 16,7 millions</u> |
| | Fr. 31,2 millions |

Le montant de Fr. 16,7 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 9,6 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 7,1 millions.

3. Conclusions

Mesdames et Messieurs, Après ce tour d'horizon quelque peu aride, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

1. Au niveau du budget de fonctionnement

- L'estimation des recettes fiscales est un exercice toujours délicat. Comme vous avez pu vous en rendre compte, et face à certaines incertitudes, nous avons plutôt opté pour la prudence, dans l'attente de la confirmation d'une croissance solide retrouvée.
- Par ailleurs et dans une même logique, nous n'avons pas voulu céder à la tentation de nous engouffrer dans une spirale de dépenses qui deviendraient difficilement compressibles par la suite.
- Les moyens financiers plus larges qui nous sont cependant offerts aujourd'hui nous permettent après plusieurs années d'économies, de remettre à niveau un tant soit peu l'entretien des bâtiments et de compléter ou renouveler un certain nombre

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

d'équipements. Ces mêmes moyens nous permettent aussi de répondre à des demandes plus importantes ou à des engagements nouveaux, comme, par exemple, pour la petite enfance avec les crèches, ou pour l'aide sociale et à domicile avec le projet de CASS, antenne du Grand-Lancy, ou encore plus prosaïquement à des charges supplémentaires au niveau de la levée des ordures.

2. Au niveau du budget des investissements

- Quant au programme d'investissements, une fois n'est pas coutume, c'est celui touchant au patrimoine administratif qui a été réactivé, venant compléter celui du patrimoine financier qui était toujours resté assez important même pendant les années difficiles. Il reflète une volonté d'aller de l'avant avec des projets qui répondent à des besoins dans une Ville qui, il faut le souligner, est en train de grandir.
- Certains pourraient toutefois être effrayés, non pas par son ampleur, mais par l'endettement qu'il pourrait générer. A relever que près de la moitié du nouvel endettement sert à financer les investissements du patrimoine financier, c'est-à-dire le patrimoine productif d'un rendement et que l'autre moitié pourrait bien être inférieure si, par hypothèse, le résultat final aux comptes 2001 se traduisait par un excédent de recettes plus que confortable.

Mesdames et Messieurs, En conclusion, nos budgets sont sains et solides. Ils permettront de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- être solidaire avec nos habitants qui recherchent une meilleure qualité de vie,
- être solidaire avec nos aînés, comme avec les jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire avec ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté,
- être solidaire avec les sociétés communales et toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit dans l'ensemble des prestations de qualité.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2001.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances pour examen.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. LANCE : J'aimerais revenir sur la journée sans voitures du 22 septembre, et les mesures prises à Lancy le dernier jour de la semaine, en particulier sur la place du 1er-Août.

Personnellement, je suis persuadé qu'il faut cesser cette mascarade annuelle, en particulier dans les communes suburbaines comme à Lancy.

Même si M. Spinucci nous a affirmé que le dépliant ne nous coûtait pas un sou, il a fallu tout de même mettre en place une infrastructure et surtout mettre à disposition

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

des collaborateurs de la police municipale et de la voirie, tout au long de la journée, collaborateurs qui se sont faits souvent engueuler par les automobilistes.

Intentionnellement, je suis passé à scooter à 07.30 heures, eh oui, je n'ai pas pris le bus ce jour-là, à proximité de la place du 1er-Août. Je me demande si c'est vraiment le but de bloquer un périmètre qui est de toute façon un « no man's land » et créer artificiellement des embouteillages aux alentours, avec pollution supplémentaire et énervement à l'appui.

Si je peux comprendre la portée symbolique d'une telle action dans les grandes villes européennes, équipées de transports publics performants et complets, ainsi que de vastes zones piétonnes à leur centre ville, je trouve inutile d'imposer cette action à des zones suburbaines comme à Lancy.

Par contre, et pour donner un signe positif et constructif à ce mouvement, je propose que la Commune de Lancy s'engage concrètement à mettre à disposition de la population, plusieurs mètres carrés de places et de chemins réservés aux piétons. On le fait bien pour les zones de verdure, pourquoi ne le ferait-on pas avec des zones piétonnes ?

J'ai déjà dans la tête trois périmètres qui pourraient être complètement réservés aux piétons, et là, je vais me faire taper sur les doigts par mon voisin de droite, par exemple le passage du 1er-Août, où mon ami Christian Gerbex a son entreprise, la cour de Tressy-Cordy ou le chemin de la Petite-Vendée. Il est clair qu'en contrepartie, des parkings à proximité devraient être créés.

Je demande donc au Conseil municipal et au Conseil administratif de réfléchir à cette proposition, avant de se relancer avec un jour sans voitures en 2001.

Je me félicite évidemment de l'organisation de la 3ème rencontre avec les entreprises lancéennes qui se déroulera demain matin au restaurant Le Marignac.

Il y a un détail, qui me surprend ou qui me fait sourire sur le déroulement de ces réunions, c'est l'agape à laquelle tous les participants sont conviés après leur réunion de travail.

En effet, lors de la première réunion, organisée par le précédent et éphémère Secrétaire général en octobre 1998 et qui était destinée aux entreprises de plus de 50 collaborateurs, du genre Lombard Odier, Crédit Suisse, Tetra Pak, etc., un excellent repas avait été servi et offert à chaque participant.

Lors de la réunion du mois de juin, ouvert de nouveau aux entreprises de plus de 5 collaborateurs en principe, organisée cette fois par notre déléguée aux affaires économiques, il était offert cette fois un apéritif dînatoire, c'est-à-dire un apéritif avec quelques appétissants amuse-gueule !

Pour la réunion de demain, ouverte cette fois aux commerçants et petites entreprises de moins de 5 collaborateurs, il n'est proposé, selon la convocation que nous avons reçue, qu'un simple apéritif après les différentes présentations, sans commentaire !

Ce qui me rassure et c'est une tradition bien ancrée dans la commune, les enseignants bénéficieront toujours de leur banquet annuel à la veille de la Fête des écoles, même si cette Fête est supprimée un jour !

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. CHEVEY : Cela concerne les travaux à la place des Ormeaux, j'ai constaté un déficit d'informations, on a reçu une première information en début d'année, et ces travaux devaient durer 5-6 mois. Actuellement, ils sont toujours en cours, c'est très bruyant, les nuisances continuent et les places de parc naturellement se réduisent en peau de chagrin. Est-ce qu'on peut nous donner une réponse à ce sujet, quand seront-ils terminés ?

J'avais demandé d'étudier la possibilité de modifier la signalisation sur la route du Pont-Butin, à la hauteur du 70, route du Pont-Butin, juste avant le pont de Lancy. Il y a une flèche qui ramène tout le trafic, venant d'Onex, dans la grande circulation, donc sur la gauche, et un peu plus loin, il y a le chemin du Pré-Monnard, derrière il y a le collège de Saussure, et là, il y a souvent des manifestations; alors pourquoi obliger ces gens à reprendre à gauche sur 50 mètres, avant de devoir bifurquer à droite. On devrait pouvoir continuer sur la droite.

M. LORENZINI : J'ai une question un peu technique à l'attention du Conseil administratif, à propos du sujet dont nous avons parlé tout à l'heure concernant le square Lancy-Square. Il a été discuté de l'attribution de droits que la Commune céderait à la Rente immobilière pour faire une étude de développement, jusqu'à l'autorisation de construire, sauf erreur, pour des immeubles administratifs. Je me demandais si avec les AIMP qui sont en vigueur et auxquels les communes, le canton, ainsi qu'un certain nombre d'intervenants qui bénéficient de deniers publics sont soumis, ce genre de procédé est totalement acceptable, et si on ne retrouve pas, ce qu'on appelle communément le saucissonnage qui est interdit par ces mêmes AIMP. Il doit bien y avoir une réponse officielle du département à ce sujet.

M. DUBATH : Je pense que vous avez tous reçu ce dépliant, je voulais féliciter le Conseil administratif qui est à l'origine de celui-ci qui est très bien fait. Je m'étonne de la couleur de la parcelle de l'Arquebuse qui n'a pas retrouvé le rose qu'elle devrait avoir. Il y a sur ce dépliant toute une série de sculptures et d'oeuvres d'art qui sont dans les parcs, je m'étonnais qu'il n'y ait pratiquement aucune oeuvre picturale, ce sont toutes des sculptures, est-ce qu'il y a une raison ? Ne serait-il pas possible de réaliser des fresques à certains endroits ? C'est juste une idée.

M. TERRIER : J'espère que l'intervention que je vais faire est une erreur de ma part, parce que je n'ai pas retrouvé qu'on nous avait présenté ce sujet au Conseil municipal, et il me semble que, lors de pétitions, automatiquement, elles doivent venir sur le bureau du Conseil municipal.

En date du 23 novembre 1999, une pétition est arrivée dans notre commune, les initiants de cette pétition se sont peut-être trompés d'interlocuteur puisqu'ils ne l'ont pas envoyée au Conseil administratif ou au Conseil municipal, mais à un collaborateur, qui est M. Côte, elle était signée par plus de 200 personnes, et cela concernait l'amélioration des dispositions en sécurité à l'école de Tivoli.

Aujourd'hui, 12 octobre 2000, ces initiants n'ont toujours pas reçu de réponse, certes, ils l'ont envoyée aussi au Département de l'instruction publique qui est tout aussi rapide, puisque Mme Brunschwig-Graf n'a pas encore répondu à leur courrier. Dans un courrier du 15 mai, M. Côte leur dit qu'ils seraient tenus au courant de l'évolution de la pétition en question. J'aimerais bien que l'on vérifie si l'on est intervenu, si cela n'est pas le cas, je trouve cela très très grave.

Séance ordinaire du 12 octobre 2000

M. PAGE : J'ai deux divers. Je vais revenir sur la place des Ormeaux que mon collègue a déjà citée. Devant la Coop et la poste, les travaux sont terminés, et à mon avis, il y a 3-4 places de parking qui ont été galvaudées. Il y a même des bandes blanches qui interdisent le stationnement, alors qu'avec un aménagement adéquat, un plus grand nombre de places de stationnement aurait pu être offert.

Je me rappelle qu'il y a quelques années, on a craint la disparition de la Coop, puisqu'auparavant il y avait une épicerie qui est devenue le magasin Caritas, il y avait une boucherie un peu plus loin. A l'époque, on nous avait posé la question de savoir si la Coop devait disparaître, comment le quartier s'alimenterait ? Ces dernières semaines ou ces derniers mois, on a craint aussi la disparition de la poste.

Si on veut une animation au cœur de nos centres urbains, ce sont les efforts qu'on fait ici, au Petit et au Grand-Lancy pour animer un peu ce quartier, je pense qu'il serait utile d'assurer aussi aux gens qui se rendent à pied, ou de temps en temps en voiture, de pouvoir le faire sans trop de difficultés. Je demande s'il est possible d'améliorer la situation aux Ormeaux, de le faire sans tarder; il y a une prolongation de trottoir, peut-être qu'on peut faire quelque chose, et être vigilant, à l'occasion de chantiers futurs, plutôt d'augmenter les places de parc devant les commerces que de les diminuer. Le commerce vit aussi de gens qui peuvent s'arrêter devant les magasins.

J'étais intervenu, il y a déjà quelques mois, pour une sortie de propriété au Vieux-chemin-d'Onex, près du collège de Saussure, dans ce tronçon. J'avais demandé des mesures pour faciliter l'entrée et la sortie des véhicules de deux propriétés, qui avaient essuyé un refus. J'ai constaté que deux potelets blancs et rouges avaient été placés pour empêcher les véhicules de parquer trop près de ces sorties. Je vois que des solutions ont quand même été possibles, et je tiens à en remercier leurs auteurs.

Mme CORDEY : En consultant le dépliant « le plaisir d'une promenade à Lancy », j'ai constaté qu'on a oublié les lignes de bus des TPG, les 10, 13, 20 ainsi que les 4, 2, 14 et 18.

M. FOLLMY : J'aimerais juste répondre à M. Dubath concernant précisément ce dépliant. Dans nos parcs, nous n'avons pas d'œuvre picturale, nous n'avons que des sculptures, c'est la raison pour laquelle ça se présente de cette manière-là.

M. ERETZIAN : Je lève cette séance et je vous remercie.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Vice-président

Alain ERETZIAN